



Conseil économique et social

Distr. générale
9 avril 2002
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-deuxième session

10 juin-5 juillet 2002

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives au programme : évaluation

Évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général**

Conformément aux résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 29 juillet 1994 et 23 décembre 1999, le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social, qui a été examiné par les départements et bureaux pertinents. Le Secrétaire général prend note de ses conclusions et souscrit à ses recommandations.

* E/AC.51/2002/1.

** La présentation tardive du présent document tient au fait que les consultations internes se sont prolongées.



Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social

Résumé

Le présent rapport porte sur les services fonctionnels et techniques fournis aux organes intergouvernementaux, surtout ceux touchant les domaines économique et social. Dans sa première partie, il examine comment la Division de l'appui aux activités du Conseil économique et social et de la coordination (Département des affaires économiques et sociales) a mis en oeuvre le sous-programme 28.1 (Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tel qu'il a été révisé (A/53/6/Rev.1). Dans sa deuxième partie, il examine comment la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) a mis en oeuvre le sous-programme 27.1 du plan (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social), dont l'objectif consiste à fournir des services techniques.

La Division de l'appui aux activités du Conseil économique et social et de la coordination a pour mission : a) de faciliter et d'appuyer le processus intergouvernemental de décision au Conseil économique et social et à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; b) de faciliter et de promouvoir le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions économiques et sociales; c) de promouvoir et de renforcer la cohésion et la restructuration du système des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles de développement; et d) d'inciter les organisations non gouvernementales à participer aux travaux du Conseil.

Au cours de la période à l'examen, la Division a atteint la plupart de ses objectifs. En collaboration avec le Bureau du Conseil, elle a contribué à la nette amélioration du fonctionnement du Conseil. Elle a recommandé aux gouvernements, organes intergouvernementaux, organismes des Nations Unies et organisations de la société civile de nombreuses mesures que le Conseil a reprises dans ses décisions finales. Elle a fourni l'assistance qui lui a été demandée pour faciliter les négociations intergouvernementales. Elle a aidé à renouveler les méthodes de travail du Conseil en recommandant la constitution de groupes de personnalités éminentes et en organisant une réunion conjointe entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods. Les gouvernements et les entités du système des Nations Unies représentés au débat de haut niveau du Conseil ont été plus nombreux et se sont fait représenter à un plus haut niveau. La Division est parvenue dans une large mesure à s'acquitter de son rôle d'intermédiaire entre le Conseil et les fonds et programmes des Nations Unies en ce qui concerne les questions opérationnelles et a mis en chantier un programme d'information sur les travaux du Conseil. Enfin, dans le but d'inciter les organisations non gouvernementales à participer aux travaux du Conseil, elle s'est employée à accélérer l'examen des demandes d'accréditation en faisant en sorte d'améliorer la qualité; à élaborer des ateliers de formation, qui ont été présentés dans

Au cours de la période à l'examen, la Division a atteint la plupart de ses objectifs. En collaboration avec le Bureau du Conseil, elle a contribué à la nette amélioration du fonctionnement du Conseil. Elle a recommandé aux gouvernements, organes intergouvernementaux, organismes des Nations Unies et organisations de la société civile de nombreuses mesures que le Conseil a reprises dans ses décisions finales. Elle a fourni l'assistance qui lui a été demandée pour faciliter les négociations intergouvernementales. Elle a aidé à renouveler les méthodes de travail du Conseil en recommandant la constitution de groupes de personnalités éminentes et en organisant une réunion conjointe entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods. Les gouvernements et les entités du système des Nations Unies représentés au débat de haut niveau du Conseil ont été plus nombreux et se sont fait représenter à un plus haut niveau. La Division est parvenue dans une large mesure à s'acquitter de son rôle d'intermédiaire entre le Conseil et les fonds et programmes des Nations Unies en ce qui concerne les questions opérationnelles et a mis en chantier un programme d'information sur les travaux du Conseil. Enfin, dans le but d'inciter les organisations non gouvernementales à participer aux travaux du Conseil, elle s'est employée à accélérer l'examen des demandes d'accréditation en faisant en sorte d'en améliorer la qualité; à élaborer des ateliers de formation, qui ont été présentés dans les régions et à de grandes conférences; à assurer la promotion des réseaux régionaux d'organisations non gouvernementales en vue de resserrer les liens de communication et de coordination entre ces organisations; et à faire en sorte que les organisations non gouvernementales des pays en développement soient mieux représentées au Conseil.

L'évaluation n'a pas révélé de lacunes importantes dans l'appui fourni par la Division au Conseil mais elle a mis en évidence les problèmes suivants : a) les préparatifs des sessions du Conseil pourraient gagner en efficacité, moyennant un usage plus systématique des groupes, tables rondes et séminaires, en particulier bien avant la session, si les documents finals étaient adoptés lors des réunions conjointes du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et si les commissions techniques contribuaient à l'examen des thèmes annuels du Conseil; b) il y a lieu, lorsque le Conseil siège à Genève, d'associer aux préparatifs de la session les délégations représentées sur place; c) il pourrait être utile de planifier à un horizon pluriannuel les thèmes sur lesquels portent les divers débats du Conseil; d) il faudrait donner une plus grande visibilité aux travaux du Conseil en accordant une place de choix, sur la page du site Web du Conseil, aux questions dont il est saisi; et e) les demandes d'accréditation auprès du Conseil qui ont été soumises par les organisations non gouvernementales et attendent d'être examinées par la Division ont augmenté au cours des quatre dernières années, ainsi d'ailleurs que le pourcentage de celles dont l'examen a été reporté.

Il est donc recommandé : a) de faire en sorte que les préparatifs des débats du Conseil fassent l'objet d'une réflexion plus approfondie et soient plus largement débattus; b) de planifier les travaux du Conseil à plus long terme et de resserrer les liens avec les commissions techniques; c) de faire paraître une plus grande proportion des documents du Conseil dans les délais prescrits; d) de faire en sorte que la Division s'acquitte plus efficacement de son rôle d'intermédiaire entre l'Assemblée générale et le Conseil en ce qui concerne les questions opérationnelles; e) de réexaminer le calendrier des séances prévues pendant les débats du Conseil; f) de donner plus de publicité aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil et de faciliter l'accès aux informations y relatives en réorganisant le site Web du

Il est donc recommandé : a) de faire en sorte que les préparatifs des débats du Conseil fassent l'objet d'une réflexion plus approfondie et soient plus largement débattus; b) de planifier les travaux du Conseil à plus long terme et de resserrer les liens avec les commissions techniques; c) de faire paraître une plus grande proportion des documents du Conseil dans les délais prescrits; d) de faire en sorte que la Division s'acquitte plus efficacement de son rôle d'intermédiaire entre l'Assemblée générale et le Conseil en ce qui concerne les questions opérationnelles; e) de réexaminer le calendrier des séances prévues pendant les débats du Conseil; f) de donner plus de publicité aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil et de faciliter l'accès aux informations y relatives en réorganisant le site Web du Conseil; et g) de mettre au point des stratégies qui permettent de réduire l'arriéré des demandes d'accréditation auprès du Conseil soumises par les organisations non gouvernementales.

Dans sa seconde partie, le rapport examine les services techniques de secrétariat fournis par la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui relève du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Créée en 1997 dans le cadre de la réforme de la gestion entreprise par le Secrétaire général, cette division, qui regroupe des entités qui faisaient précédemment partie du Département des affaires politiques ou du Département de la coordination des politiques et du développement durable, a pour principaux objectifs : a) de fournir des services techniques, notamment des avis autorisés en matière de procédure, à l'Assemblée générale, à ses grandes commissions (Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions) et à ses organes subsidiaires et spéciaux, ainsi qu'au Conseil et à ses organes subsidiaires siégeant à New York; et b) de coordonner l'établissement, dans les délais requis, de la documentation d'avant session et d'établir à l'usage des organes intergouvernementaux la documentation des sessions dans toutes les langues officielles.

La Division a fourni des services techniques efficaces aux organes intergouvernementaux pendant la période transitoire de la réorganisation, qui s'est nécessairement accompagnée, pour son personnel, de déménagements et de changements d'attributions. Les résolutions récentes dans lesquelles l'Assemblée générale a demandé que l'on rationalise et revitalise ses travaux et ceux de ses grandes commissions ont eu pour effet, non seulement de soumettre la Division à de nouvelles demandes, mais aussi de la contraindre à relever de nouveaux défis. De manière générale, les délégations se sont déclarées satisfaites de l'appui qu'elle a fourni mais elles ont aussi suggéré des moyens d'améliorer l'appui technique et fonctionnel fourni par le Secrétariat, en mettant un accent particulier sur la présentation des documents dans les délais requis. La Division a fait de gros efforts en la matière en créant un groupe du contrôle de la documentation, en tenant des réunions périodiques avec les interlocuteurs pertinents des départements d'origine et en présentant plusieurs propositions tendant à ce que les départements s'acquittent mieux de leurs obligations vis-à-vis du Comité des conférences, mais elle n'a pu empêcher, en dépit de ces efforts, qu'un pourcentage important des documents de l'Assemblée générale et du Conseil continue d'être soumis aux services de conférence moins de six semaines avant leur date de publication, contrairement à la demande de l'Assemblée.

Il est recommandé : a) de faire en sorte que les secrétariats techniques et fonctionnels fournissent davantage de conseils et d'appui; b) de faire une utilisation

Il est recommandé : a) de faire en sorte que les secrétariats techniques et fonctionnels fournissent davantage de conseils et d'appui; b) de faire une utilisation plus efficace du service des séances; et c) que la Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence établisse un plan de gestion pluriannuel tendant à réduire les retards apportés à la publication de la documentation, lorsque le Secrétariat peut remédier aux causes de ces retards.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	6
Première partie : Évaluation de l'appui aux activités du Conseil économique et social et de la coordination	2-57	6
II. Aperçu général	2-4	6
III. Faciliter le processus de décision au niveau intergouvernemental	5-31	7
A. Faciliter la conclusion d'accords intergouvernementaux	6-14	7
B. Promouvoir l'innovation et encourager une participation de haut niveau aux sessions	15-23	9
C. Qualité et utilité des activités	24-28	10
D. Encourager un apport et un suivi par les commissions techniques et autres organes subsidiaires	29-31	11
IV. Participation des organismes des Nations Unies aux travaux du Conseil	32-34	12
V. Adoption de politiques et de procédures communes dans le domaine des activités opérationnelles	35-38	12
VI. Mobilisation des organisations non gouvernementales en vue de leur participation aux travaux du Conseil	39-49	13
A. Accroissement de la charge de travail et retards dans le traitement des dossiers	41-45	14
B. Amélioration de la représentation et de la participation des organisations non gouvernementales	46-49	14
VII. Conclusions et recommandations	50-57	16
Deuxième partie : Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	58-85	19
VIII. Généralités	58-60	19
IX. Fourniture de services techniques de secrétariat	61-74	20
A. Appui à l'Assemblée générale siégeant en séance plénière et à ses Deuxième et Troisième Commissions	63-70	20
B. Appui au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires	71-73	22
C. Utilisation des services de conférence mis à disposition de l'Assemblée générale siégeant en séance plénière et des grandes commissions	74	23
X. Présentation dans les délais des documents à l'intention des organes délibérants	75-81	24
A. Amélioration du suivi et renforcement de la responsabilisation	77-79	24
B. Autres propositions du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence visant à obtenir un meilleur respect des délais de présentation des documents	80-81	25
XI. Conclusions et recommandations	82-85	26

I. Introduction

1. Comme l'a recommandé le Comité du Programme et de la coordination à sa quarantième session¹, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à une évaluation approfondie du sous-programme 28.1 (Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social) du plan à moyen terme révisé pour la période de 1998-2001², qui est mis en oeuvre par le Département des affaires économiques et sociales, et du sous-programme 27.1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social), qui est mis en oeuvre par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Le présent rapport, qui porte essentiellement sur les services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social, couvre la période 1998-2001, c'est-à-dire celle couverte par le plan à moyen terme susmentionné. Sa première partie contient une évaluation des services fonctionnels fournis au Conseil par le Département des affaires économiques et sociales et la deuxième, une évaluation des services techniques fournis au Conseil dans les domaines économique et social par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. L'évaluation approfondie de ces services s'est effectuée selon les procédures standard suivantes :

- a) consultations initiales avec les départements et bureaux concernés;
- b) collecte des documents et rapports pertinents et des résultats d'autres évaluations;
- c) entretiens dirigés et consultations avec des fonctionnaires des deux divisions, d'anciens membres du bureau du Président de l'Assemblée générale et d'anciens membres des bureaux du Conseil économique et social et des deuxième, troisième et quatrième commissions de l'Assemblée générale, ainsi qu'avec des représentants du Comité des conférences et du Comité chargé des organisations non gouvernementales;
- d) analyse systématique du contenu des documents et résolutions du Conseil; et
- e) examen des comptes rendus des séances et de la composition des groupes de travail de celui-ci. Les conclusions et recommandations formulées par le BSCI à l'issue de l'inspection du regroupement des services d'appui technique au sein du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence qu'il a effectuée en février 2001 (A/55/803) ont été prises en compte et des informations à jour sur

l'application des recommandations sont incluses dans le rapport.

Première partie : Évaluation de l'appui aux activités du Conseil économique et social et de la coordination

II. Aperçu général

2. Le sous-programme 28.1 (Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social), qui est mis en oeuvre par la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, a pour objectif de renforcer les fonctions de gestion et de coordination des politiques économiques et sociales et de permettre au Conseil de mieux s'acquitter de son rôle de la concertation sur les questions macroéconomiques³.

3. Le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 ne prescrivant pas de mesures de la performance, le BSCI, après avoir consulté les administrateurs de programme, a adapté des mesures prévues dans le plan à moyen terme approuvé pour 2002-2005⁴ à la période 1998-2001.

4. Le sous-programme 28.1 a été mis en oeuvre, jusqu'en 1997, par la Division de l'appui au Conseil économique et social du Département de la coordination des politiques et du développement durable puis, après la création du Département des affaires économiques et sociales en 1998, par sa Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Cette division a essentiellement les mêmes responsabilités que l'ancienne, sauf qu'elle n'est pas chargée du secrétariat technique du Conseil et des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, qui relève désormais de la Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. La Division se compose de trois services, qui sont responsables, respectivement, de la coordination des politiques, de la coopération interorganisations et des politiques de coopération pour le développement. Au cours de la période 2000-2001, son budget s'est élevé à 8,8 millions de dollars et le nombre de ses postes permanents a été de 46.

III. Faciliter le processus de décision au niveau intergouvernemental

5. Le premier objectif approuvé du sous-programme tel qu'il est énoncé dans le plan pour la période 1998-2001 consiste à formuler des propositions et fournir un appui aux organes intergouvernementaux chargés d'élaborer des solutions intégrées et coordonnées aux problèmes de développement et aux nouveaux problèmes mondiaux qui se font jour dans les domaines économique et social [par. 28.6 a)].

A. Faciliter la conclusion d'accords intergouvernementaux

6. Afin de faciliter la conclusion de ces accords, la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination établit des rapports, organise des groupes d'étude et des tables rondes, encourage la participation de hauts responsables des Nations Unies aux travaux du Conseil et fournit une assistance sur demande lors de la négociation des résolutions, des conclusions concertées et des déclarations ministérielles. De plus, elle coordonne l'établissement et la présentation des rapports que les organismes des Nations Unies soumettent au Conseil à l'occasion de son débat général.

7. Des membres de l'ancien bureau et du bureau actuel du Conseil ont estimé que l'appui fourni par la Division, qui consiste à faciliter l'établissement des projets de déclaration ministérielle, à fournir certains éléments des résolutions et à apporter un appui général lorsqu'il s'agit de s'assurer que les décisions adoptées sont conformes aux pratiques établies et raisonnables pour le système des Nations Unies, facilite grandement la conclusion des accords intergouvernementaux.

8. La mesure de la performance applicable à cet appui est le pourcentage des recommandations figurant dans les rapports de la Division qui sont reprises dans les documents finals du Conseil. Depuis que la Division a été créée il y a cinq ans, 28 % en moyenne de ses recommandations ont été reprises dans les textes adoptés. Comme le montre le tableau 1, ces recommandations ont été surtout utilisées lors des débats de haut niveau et des débats consacrés à la coordination de 1998 et 2001. *Les débats consacrés aux activités opérationnelles ont servi essentiellement, au cours des cinq années susmentionnées, pendant*

*lesquelles l'examen triennal des activités opérationnelles de développement a été confié à l'Assemblée générale, à faciliter cet examen en fournissant des vues et des observations sur les rapports analytiques de la Division servant de base à la formulation des recommandations générales qu'elle inclut dans son rapport à l'Assemblée générale**. Le dénominateur commun à tous les débats a été l'utilisation de groupes d'étude (qui a donné lieu à des exposés présentés par des groupes de personnalités éminentes, *des représentants de gouvernement et des équipes de pays des Nations Unies*, qui ont été suivis par des délibérations du Conseil), ainsi qu'à des réunions d'information tenues, soit avant les sessions (débats consacrés aux questions de coordination et aux activités opérationnelles et débats de haut niveau), soit pendant les sessions (débats de haut niveau). Les recommandations de la Division ont été moins utilisées : a) pendant le débat de haut niveau de 1999, qui a été consacré au rôle de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté : émancipation et promotion de la femme; et b) pendant le débat de 2000 consacré aux questions de coordination, qui a porté sur l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU. En ce qui concerne le débat de haut niveau de 1999, le Secrétariat n'ayant fait que peu de recherches concrètes sur les thèmes qui devaient y être abordés, l'établissement du rapport sur la question a été confié à un autre organisme (l'OIT) et non à la Division, comme c'est généralement le cas. Quant au débat de 2000 consacré aux questions de coordination, il a suivi de trop près les examens quinquennaux de la suite donnée à certaines grandes conférences des Nations Unies qui ont été effectués en 1999 et 2000 pour que des recommandations aient pu lui être soumises.

* Les passages en italiques ont été rédigés par les responsables de la Division.

Tableau I
Pourcentage des recommandations de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination qui ont été adoptées par le Conseil

Débat	1997	1998	1999	2000	2001
Débat de haut niveau	32,0	50,0	4,8	20,0	40,0
Débat consacré aux activités opérationnelles	–	n.d. ^a	27,0	11,8	n.d.
Débat consacré aux questions de coordination	16,7	62,8	n.d.	22,2	77,8
Débat général	50,0	11,0	20,8	33,3	20,0
Moyenne	24,7	41,3	17,5	21,8	45,9

^a Les années où a lieu l'examen triennal, le rapport au Conseil sur les activités opérationnelles ne comporte pas de recommandations.

9. Depuis 1997, le Secrétariat formule des recommandations concernant les thèmes examinés lors des débats de haut niveau et des débats consacrés aux questions de coordination (voir E/1997/92, E/1998/96, E/1999/91, E/2000/65 et E/2001/53). À cette fin, il sollicite des suggestions auprès des États Membres et des organismes des Nations Unies et examine les recommandations d'autres organes intergouvernementaux, dont l'Assemblée générale, qui énonce parfois des suggestions à l'intention du Conseil économique et social dans ses résolutions. Le Conseil se prononce sur la suite à donner aux recommandations concernant les thèmes à aborder au cours d'une année donnée pendant la session de fond de l'année précédente. Le choix des thèmes à examiner pendant les divers débats est souvent difficile – le Conseil n'étant pas toujours en situation de trancher, même à la fin de ses sessions de fond –, ce qui complique la tâche de la Division, qui a alors du mal à définir les thèmes. Il convient également de noter que les critères sur lesquels la Division est censée s'appuyer pour recommander des thèmes au Conseil manquent de précision.

10. La mesure de la performance est la fréquence avec laquelle les thèmes des débats de haut niveau et des débats consacrés aux questions de coordination *sont adoptés par le Conseil, généralement à la fin de la session précédant celle où ils sont examinés*. Pour ce qui est des thèmes des débats de haut niveau, si les

recommandations du Secrétariat pour 1999 et 2001 ont été adoptées par le Conseil à *la fin des sessions correspondantes tenues à New York*, celles pour 1998, 2000 et 2002 n'ont pas été adoptées à *la fin des sessions correspondantes tenues à Genève*. Cela peut s'expliquer par les changements de composition des délégations, qui ont découlé du changement de lieu des sessions et peuvent avoir empêché le Secrétariat de communiquer autant que nécessaire avec les délégations qui ont participé aux sessions de Genève.

11. En ce qui concerne les thèmes des débats consacrés aux questions de coordination, les propositions du Secrétaire général ont été adoptées intégralement en 1999 et en partie en 2000 mais n'ont pas été adoptées pour 2001 et 2002. Pour ce qui est des thèmes pour 2002, le thème du débat de haut niveau proposé par le Secrétariat a été adopté, moyennant les changements nécessaires, comme thème du débat consacré aux questions de coordination. En 2001, seul un élément des propositions du Secrétaire général (sur les partenariats) a été pris en compte dans le thème, qui diffèrait par ailleurs entièrement des propositions.

12. Les membres du Bureau du Conseil économique et social et les dirigeants de la Division ont relevé des différences qualitatives entre les sessions tenues à Genève et celles tenues à New York. Ils ont également observé qu'une bonne partie des préparatifs de fond organisés dans le cadre de groupes de travail et de réunions d'information avaient eu lieu à New York, avec la participation des représentants en poste sur place. Pour les petites délégations, en particulier celles des pays en développement, il était difficile de faire participer les représentants en poste à New York aux réunions tenues à Genève, ce qui expliquait que de nombreux accords conclus à titre officieux à New York aient dû être renégociés à Genève.

13. L'analyse des recommandations figurant dans les documents finals du Conseil faisait ressortir à l'évidence que lorsque la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination préparait l'examen des questions de fond longtemps à l'avance, en particulier dans des réunions de groupes d'experts et de groupes de travail qui débouchaient sur l'élaboration d'un document final, elle était à même d'établir des conclusions et à des recommandations plus solides, plus détaillées et plus intéressantes.

14. L'analyse faisait aussi ressortir l'importance des principaux rapports établis par le Secrétaire général à

l'occasion des débats de haut niveau, des débats consacrés aux questions de coordination et des débats consacrés aux activités opérationnelles. Ces rapports cernaient mieux les questions à l'étude lorsqu'ils étaient établis par la Division que lorsqu'ils étaient établis par d'autres unités administratives parce que la Division savait comment les présenter pour en faire bénéficier le Conseil ou la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Ils étaient particulièrement utiles lorsqu'ils examinaient de nouvelles questions, comme on a pu l'observer en 2000 lorsque le débat de haut niveau a examiné le rôle des technologies de l'information et de la communication. Leur utilité peut être accrue lorsqu'ils sont publiés suffisamment longtemps avant la session à laquelle ils doivent être examinés, les États Membres s'en servant alors pour formuler leur position.

B. Promouvoir l'innovation et encourager une participation de haut niveau aux sessions

15. Pendant la période à l'examen, on note une augmentation du nombre des groupes de discussion et tables rondes du Conseil économique et social, pendant et avant les sessions de fond. Un grand nombre de ces réunions ont été proposées par la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, en réponse aux préoccupations exprimées par le Bureau. L'objectif essentiel consistait à aider les membres des délégations à se familiariser avec les questions à l'examen.

16. À partir de 2001, on a commencé à considérer les groupes de discussion du Conseil réunis pendant ses sessions comme un moyen d'assurer le suivi de ses décisions. On mentionnera à titre d'exemple l'organisation d'un Forum africain pour la promotion des investissements dans le cadre du débat de haut niveau. La Division a établi un document de travail à l'intention du Forum, portant sur les questions soulevées lors de la préparation du débat et a inclus des matériaux pour la Conférence sur le financement du développement.

17. Au cours de la période considérée, le nombre de participants au débat de haut niveau a constamment augmenté, de même que le niveau de représentation s'est accru, comme il est indiqué dans les rapports du Conseil. Il y a eu quatre orateurs, en 1999, tous chefs

de secrétariat d'organismes des Nations Unies ou hauts responsables dans ces organismes, et 93 en 2001, dont plus de la moitié était des personnalités officielles de haut niveau – chefs d'État, ministres, vice-ministres et ambassadeurs. La forte augmentation de la participation de haut niveau au cours des deux dernières années est imputable en partie à la structure interactive des sessions, qui encourage les États Membres à envoyer des participants de haut rang, ainsi qu'à l'importance croissante du Conseil en tant qu'instance servant de cadre aux débats d'orientation. Ces tendances ont été encouragées et appuyées par la Division, en collaboration avec le Bureau et les États Membres.

18. La convocation d'une réunion commune entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods a constitué une innovation majeure au cours de la période considérée. Tenues immédiatement après la réunion de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, comme dans le cas des débats de haut niveau, ces réunions ont également attiré une participation à un niveau élevé. Les réunions d'un jour étaient initialement conçues pour permettre aux représentants gouvernementaux de différents horizons d'échanger des informations et d'influencer de ce fait les orientations de leurs institutions intergouvernementales respectives. Le processus a évolué, passant de la simple succession de déclarations à une manifestation plus interactive, structurée autour de tables rondes, comme en 2001.

19. Aucun document officiel n'est publié à l'issue des réunions communes. À la première réunion, en 1998, un résumé des débats avait été établi par le Président du Conseil, mais, les années suivantes, le seul document adopté à l'issue des réunions était un résumé officieux des délibérations. Les membres des bureaux du Conseil interrogés ont estimé qu'il s'agissait d'une faiblesse. Il faudrait établir un processus préparatoire plus approfondi ou un processus après les réunions afin de formuler les accords. Les notes concernant les délibérations étaient jugées utiles pour centrer le débat, au moins pour les membres du Conseil.

20. La Division est non seulement chargée d'établir la documentation pour préparer le processus intergouvernemental, mais aussi de codifier les résolutions et les précédents établis par les travaux du Conseil par un apport au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Cette

publication a pour but de garantir une mémoire institutionnelle.

21. Une autre innovation a consisté en 2001 à élaborer un document incorporant les conclusions des groupes de discussion et des réunions d'information, de sorte qu'elles puissent enrichir le processus d'établissement des rapports du Secrétaire général et lancer un processus d'examen informel par les États Membres des types de conclusions qu'ils pourraient et devraient adopter à la fin du processus. La même méthode devrait s'appliquer en ce qui concerne les résultats des réunions communes avec les institutions de Bretton Woods, car cela permettrait à des procédures innovantes d'influencer plus directement les résultats des délibérations du Conseil, en particulier si les discussions étaient centrées sur le thème qu'il abordera.

22. Si le premier objectif du plan à moyen terme ne mentionnait pas d'effort d'information, il est clair qu'un effort d'ouverture plus résolu a constitué l'une des innovations enregistrées pendant la période du plan à moyen terme. La Division a non seulement maintenu une page Web pour le Conseil, ce qui a permis de diffuser des informations sur ses travaux mais elle a aussi commencé à faire paraître des publications contenant des informations détaillées qui formaient la base des délibérations de haut niveau du Conseil en 2000 et 2001.

23. Le site Web est accessible à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/>>. Il est organisé sur la base d'une structure formelle et non pas d'un thème (par exemple, il contient des pages sur la fonction de la Charte des Nations Unies, le Président, le Bureau, les membres, les documents et le Secrétariat). Il est de ce fait difficile de suivre les sujets et thèmes de fond sur le site. S'agissant de déterminer l'activité du Conseil, le site n'est pas facile à consulter. Par ailleurs, une évaluation de son utilisation pour obtenir des copies de la documentation a montré qu'il était plus facile de recourir au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SEDOC) pour obtenir les documents recherchés. De plus, de nombreuses pages dans la partie du site concernant la Division n'avaient pas été mises à jour depuis 10 mois et contenaient des informations obsolètes (par exemple, le Comité administratif de coordination a été remplacé par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies).

C. Qualité et utilité des activités

24. Un examen de la mesure dans laquelle les rapports établis par la Division sont mentionnés par les délégations dans leurs interventions lors des débats, comme indiqué dans les comptes rendus analytiques, montre que, pour un grand nombre d'entre elles, les rapports du Secrétariat sont suffisamment importants pour qu'elles les citent à l'appui de la position de leur gouvernement⁵.

25. Comme il ressort du tableau 2, jusqu'à un tiers des déclarations faites par les délégations mentionnaient les rapports du Secrétariat établis par la Division à l'appui de leur position. Les rapports soumis pour le débat de haut niveau en 2000 semblaient avoir revêtu une importance particulière dans le cadrage des délibérations. Le sujet du débat de cette année – les technologies de l'information et de la communication – était relativement nouveau. De même, les rapports établis pour le débat consacré à la coordination ont toujours été importants pour les gouvernements. S'agissant du débat consacré aux opérations, on notera que 1998 a été l'année de l'examen triennal des activités opérationnelles et que de nombreux gouvernements ont utilisé le rapport du Secrétariat pour formuler leurs interventions.

Tableau 2
Pourcentage de déclarations gouvernementales reflétées dans les comptes rendus analytiques du Conseil économique et social mentionnant les rapports pertinents du Secrétaire général, par débat et année

<i>Débat</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>
Activités de haut niveau	13	8	23
Activités opérationnelles	27	17	17
Coordination	31	33	26
Moyenne	23	19	22

26. Les membres du Bureau du Conseil économique et social interrogés ont confirmé que la contribution des hauts responsables de la Division était également très utile pour l'élaboration et l'adoption des décisions, notamment s'agissant de fournir la mémoire institutionnelle requise.

27. L'une des questions liées à la capacité des organes intergouvernementaux de parvenir à des décisions est celle de savoir si les documents établis par le Secrétariat étaient publiés dans les délais requis. Il ressort des informations contenues dans les rapports présentés au Conseil économique et social sur l'état de la documentation, qu'en ce qui concerne la ponctualité, la meilleure année était 1998 et la pire 2000 (tableau 3). On rappellera que 2000 était l'année de l'Assemblée du Millénaire et de deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale tenues avant la session du Conseil. Cela a retardé l'établissement de la documentation pour toutes les autres réunions.

Tableau 3

Pourcentage de documents établis par la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, par date de publication et par rapport à la date prévue, et par année

(En pourcentage)

<i>Respect des délais</i>	1998	1999	2000	2001
Parution sans retard	46	7	14	21
Parution avec retard mais avant la session	46	43	7	50
Parution pendant la session	8	50	79	29
Nombre total de documents	13	14	14	14

28. Dans certains cas, les documents étaient publiés avec retard du fait qu'ils portaient sur d'autres réunions qui avaient eu lieu peu de temps avant ou après la date limite de publication des documents. Par exemple, en 2000, le rapport principal sur le thème du débat de haut niveau s'inspirait des délibérations d'une réunion du groupe d'experts de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication qui avait eu lieu à New York, du 17 au 20 avril 2000. Dans ce cas, bien que le rapport ait paru avec retard, l'influence du rapport de la Division (voir par. 25 ci-dessus) peut être attribuée à la participation des délégations à la réunion d'avril. Dans d'autres cas, la nécessité d'obtenir des observations et l'approbation d'autres organismes des Nations Unies exigeait un délai supplémentaire.

D. Encourager un apport et un suivi par les commissions techniques et autres organes subsidiaires

29. L'une des fonctions du Conseil consiste à assurer l'harmonisation des recommandations présentées par les différentes commissions techniques. Les rapports annuels de synthèse établis depuis 1999 sur les travaux de ces organes montrent que les organes subsidiaires ont pris des mesures pour assurer le suivi des délibérations du Conseil. Par exemple, cinq des huit organes mentionnés dans le rapport de 2001 (E/2001/95) ont pris des mesures concrètes afin d'assurer le suivi de la Déclaration ministérielle sur le rôle des technologies de l'information adoptée par le Conseil en 2000⁶.

30. La session du Conseil est le point culminant d'une série de réunions des commissions techniques. Toutefois, peu d'éléments indiquent que ces commissions apportent une contribution formelle à l'examen par le Conseil de questions intersectorielles par le biais de résolutions ou de textes convenus⁷. Cela est dû en partie au fait que la plupart des organes subsidiaires fonctionnent maintenant sur la base de programmes de travail pluriannuels qui sont établis bien avant que le Conseil ne choisisse les thèmes des débats de sa session suivante.

31. L'organisation par le Secrétariat de réunions communes des bureaux des commissions techniques avec le Bureau du Conseil pourrait contribuer à renforcer l'apport des commissions, si ces réunions permettent d'examiner les questions dont le Conseil sera saisi. Certains éléments indiquent que cela a commencé à se produire en 2001. Le Bureau du Conseil a tenu des réunions communes avec les différents bureaux des commissions techniques. Il ressort des notes concernant ces réunions que les membres des bureaux ont demandé et reçu des informations sur les thèmes qui seraient abordés par le Conseil. Toutefois, cela était trop tard pour que les commissions puissent fournir un apport formel. Si le Conseil pouvait indiquer, en termes généraux, le cadre général de ses thèmes sur une base pluriannuelle, cela permettrait au Secrétariat d'être mieux préparé pour les délibérations du Conseil et faciliterait la fourniture d'apports par les commissions techniques et les institutions spécialisées.

IV. Participation des organismes des Nations Unies aux travaux du Conseil

32. Le deuxième objectif du sous-programme 28.1 consiste à « faciliter et promouvoir le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions économiques et sociales ». Comme il est indiqué aux Articles 63 et 64 de la Charte, une fonction du Conseil consiste à coordonner les efforts des organismes des Nations Unies sur des questions relevant de sa compétence. Un aspect important de cette fonction consiste à faire en sorte que les organismes du système participent activement aux travaux du Conseil.

33. Au cours de la période à l'examen, on a noté une augmentation constante de la participation active des organismes des Nations Unies aux travaux du Conseil à des niveaux élevés, comme indiqué au tableau 4. La participation de hauts responsables à la préparation du débat de haut niveau qui peut aider à parvenir à des accords lors de la session elle-même revêt une importance particulière. La Division s'est efforcée d'encourager les organismes des Nations Unies à se faire représenter à un haut niveau, notamment en les invitant à participer à des groupes de discussion et à les organiser. *Un aspect important du débat consacré aux activités opérationnelles a été le dialogue entre les délégations du Conseil et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, et avec les représentants des équipes de pays (système de coordonnateurs résidents).*

Tableau 4
Participation de hauts responsables des organismes des Nations Unies aux travaux du Conseil économique et social, par activité et par année

Activité/niveau de participation	1997	1998	1999	2000	2001
Groupe de discussion en préparation du débat de haut niveau					
Secrétaire général ou chef de secrétariat d'un organisme des Nations Unies	-	-	1	-	6
Haut responsable au sein de l'ONU ou d'une institution spécialisée	-	-	2	7	17

Activité/niveau de participation	1997	1998	1999	2000	2001
Débat de haut niveau					
Secrétaire général ou chef de secrétariat d'un organisme des Nations Unies	2	2	4	6	9
Haut responsable au sein de l'ONU ou d'une institution spécialisée	2	3	9	8	14

34. Un objectif consistait à faciliter la participation des organismes des Nations Unies à un haut niveau et à contribuer à l'élaboration de positions communes par les départements de l'ONU et les organismes du système. L'évaluation a montré que cet objectif avait été atteint pendant la période à l'examen.

V. Adoption de politiques et de procédures communes dans le domaine des activités opérationnelles

35. Le troisième objectif du sous-programme 28.1 est de promouvoir et renforcer la cohésion et la restructuration du système des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles de développement, améliorer l'efficacité et la rentabilité, la cohésion et la coordination des activités opérationnelles du système au niveau des pays et encourager l'intégration avec les activités nationales sur la demande des gouvernements bénéficiaires [par. 28.6 d)].

36. C'est au Conseil qu'il incombe de contrôler les organes intergouvernementaux chargés de la gestion des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Son débat consacré aux activités opérationnelles met l'accent sur les questions de politique générale. Comme indiqué précédemment, le débat s'appuie principalement sur les rapports sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies qui sont établis par la Division en consultation avec les organismes des Nations Unies. *Lors de l'examen triennal effectué à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la plupart des délégations ont apprécié que le rapport de la Division rende compte des observations et des commentaires formulés pendant la session de fond du Conseil en juillet 2001. Suivant le bilan qu'elle a tiré*

de cet exercice, la Division peut se féliciter de ce que 70 % des recommandations figurant dans les rapports soumis à l'Assemblée générale en 2001 (A/56/320 et Add.1 et A/56/70-E/2001/58 et Add. 1 et 2) aient été incorporées dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Pendant la période, la Division a entrepris 11 examens sur des points particuliers, notamment, en 1999, des études sur le renforcement des capacités et l'élimination de la pauvreté et, en 2000, des études sur le financement des activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies et la simplification et l'harmonisation de la programmation, des méthodes de travail et des procédures administratives.

37. La Division, qui a pour mission de faciliter la prise de décisions à l'échelle intergouvernementale pour ce qui a trait aux questions opérationnelles, veille aussi à ce que les décisions prises par les organes intergouvernementaux soient prises en compte dans les modes de fonctionnement des organismes de développement. Tous les fonds et programmes des Nations Unies doivent rendre compte des dispositions qu'ils ont prises pour donner suite aux recommandations dans leurs travaux. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), par exemple, s'en acquitte dans un rapport présenté par le Directeur général. Les personnes consultées ont affirmé que ces informations étaient fournies régulièrement.

38. L'appui technique aux activités opérationnelles consiste notamment à donner au Conseil et à l'Assemblée générale les moyens de débattre des politiques et des procédures qui répondront le mieux aux besoins du développement mondial. Grâce aux travaux de la Division, le système a pu poser des questions et faire des propositions aux gouvernements par le biais des rapports soumis au Conseil et à l'Assemblée générale de manière à susciter la mise au point de nouvelles approches des activités opérationnelles des Nations Unies. La Division pourrait fournir un appui encore plus ciblé au débat consacré aux activités opérationnelles si l'Assemblée générale ou le Conseil pouvaient préciser longtemps à l'avance les thèmes retenus pour les débats intervenant entre deux examens triennaux. *On notera que dans sa résolution 1998/42, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général, lorsqu'il arrêterait son rapport sur l'examen triennal, à faire des*

recommandations sur les thèmes qui pourraient être examinés aux réunions de travail lors du débat consacré aux activités opérationnelles, compte tenu des travaux préparatoires nécessaires pour le suivi de l'examen triennal. À la différence du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination, le débat consacré aux activités opérationnelles, dont le rythme est triennal, permet de faire la synthèse des questions touchant les activités opérationnelles.

VI. Mobilisation des organisations non gouvernementales en vue de leur participation aux travaux du Conseil

39. Le quatrième objectif du sous-programme 28.1 consiste à donner à l'Organisation des moyens renforcés pour servir de centre de liaison pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, améliorer la coordination des activités des organisations non gouvernementales afin d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité, et offrir davantage de possibilités de faciliter la participation des éléments compétents de la société civile [par. 28.6 c)].

40. La réalisation de cet objectif est confiée à la Section des organisations non gouvernementales qui relève du Service de la coordination des politiques et dont les principales fonctions sont les suivantes : a) assurer les services techniques de secrétariat pour le Comité chargé des organisations non gouvernementales, notamment le traitement des demandes émanant des organisations non gouvernementales et la préparation de toute la documentation requise pour les réunions du Comité; et b) en qualité de mécanisme de coordination au sein du Secrétariat, donner des avis sur tout ce qui touche aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

A. Accroissement de la charge de travail et retards dans le traitement des dossiers

41. Il s'est produit une hausse considérable de la charge de travail de la Section durant les années 90 en raison de plusieurs facteurs : a) le nombre important d'organisations non gouvernementales qui ont participé aux grandes conférences des années 90 et qui ont demandé par la suite le statut consultatif pour suivre les travaux qui en ont résulté; et b) la résolution 1996/31 dans laquelle le Conseil économique et social a admis pour la première fois l'octroi du statut consultatif à des organisations non gouvernementales de caractère national. Sous la double influence de l'intérêt prioritaire que le Secrétaire général accorde au partenariat avec la société civile et d'une politique d'ouverture plus large, le nombre de demandes et de lettres d'intention a triplé, passant de 320 à 1 000, entre les deux derniers exercices biennaux (1998-1999 à 2000-2001) et le nombre total d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif – qui comprend trois catégories : général, spécial et liste – a doublé ces cinq dernières années (de 1 041 en 1996, leur nombre est passé à 2 094 en 2001).

42. Depuis 1996, dans diverses résolutions, le Conseil s'est inquiété de la charge de travail croissante de la Section et a demandé que le problème soit étudié et que le secrétariat soit doté de moyens suffisants (résolutions 1996/31, 1997/58 et 1999/34). En application de ces résolutions, les effectifs de la Section, qui comptaient 9 postes en 1998-1999 (5 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux) sont passés à 12 postes (1 D-1, 5 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux) pour l'exercice en cours, 2002-2003. En outre, la Section a eu plus souvent et plus régulièrement recours à des services de volontaires au cours de cette période. Enfin, pour faire face à la charge de travail, le temps alloué aux délibérations du Comité chargé des organisations non gouvernementales, soit trois semaines en 1996, s'est étendu à cinq semaines en 2000-2001.

43. Bien que les administrateurs consacrent plus de la moitié de leur temps à examiner et traiter les demandes des organisations non gouvernementales, depuis 1998, le nombre de demandes traitées par le Comité a diminué (de 246 en 1998 à 89 en 2000) et le nombre de reports a augmenté (passant de 41 en 1998 à 159 en

2000). La Section des organisations non gouvernementales a indiqué que 500 dossiers étaient en souffrance. Le Secrétaire du Comité a attribué la diminution du nombre de dossiers traités à l'allongement du temps consacré à chaque demande, la Section et le Comité procédant à un examen plus approfondi. Certaines délégations, en revanche, ont attribué cette baisse au fait que les demandes étaient reportées pour des raisons de fond. Le BSCI a été informé que le Comité avait envisagé des propositions pour combler ce retard : a) traiter en priorité les dossiers en souffrance; b) faire payer un droit pour le traitement des dossiers; et c) limiter le nombre de demandes acceptées chaque année par la Section.

44. Le nombre de rapports quadriennaux établis par les organisations non gouvernementales dotées du statut général et du statut spécial sur leurs activités et soumis à l'examen du Comité s'élevait à 169 en 1997, 4 en 1998, 196 en 1999 et 172 pendant la première partie de la session de 2001. Si la Section n'est pas officiellement responsable du suivi des organisations non gouvernementales de la liste, elle a pris l'initiative de passer en revue la contribution de ces organisations aux travaux de l'ONU ou d'autres organismes. Le fait pour une organisations non gouvernementales de ne pas avoir fourni de rapport détaillé sur ses activités est la raison la plus fréquemment citée pour le retrait du statut consultatif. Depuis 10 ans, le statut consultatif de quelque 28 organisations a été retiré ou suspendu pour cette raison. À l'heure actuelle, la Section ne s'appuie pas sur d'autres sources d'information que celles fournies par les organisations non gouvernementales, comme les données relatives à la participation de l'organisation aux travaux des commissions techniques.

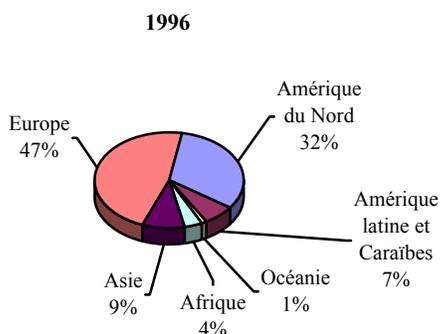
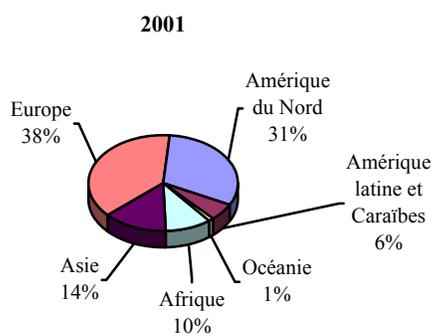
45. De nouvelles directives pour l'établissement des demandes et des rapports quadriennaux ont été établies en 1999 et un projet de directives pour les rapports spéciaux était prêt à être présenté au Comité à la reprise de sa session de 2001. Il conviendra d'évaluer ultérieurement l'impact de ces directives sur la qualité des demandes présentées et sur le processus d'examen.

B. Amélioration de la représentation et de la participation des organisations non gouvernementales

46. La volonté d'ouverture de la Section a réussi à assurer une représentation plus équitable des

organisations non gouvernementales comme le Conseil l'avait demandé dans sa résolution 1996/3. En particulier, la Section s'est attachée à proposer des ateliers aux groupes d'organisations non gouvernementales régionales pour leur montrer comment faire leur demande de statut consultatif auprès du Conseil et tirer le meilleur parti de ce statut une fois qu'elles l'obtiennent à l'occasion de grandes conférences. La participation de représentants d'organisations non gouvernementales a également été facilitée par l'appui financier offert par des entités comme le service de liaison des organisations non gouvernementales. Comme l'illustrent les deux graphiques ci-dessous, on a pu obtenir une représentation plus équilibrée en 2001 qu'en 1996.

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social



47. La Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination a encouragé les organisations non gouvernementales à participer plus activement aux réunions du Conseil. C'est en 1999 que le Conseil a invité pour la première fois les organisations non gouvernementales à participer à son débat de haut niveau. L'apport des organisations non gouvernementales a été pris en compte dans le manifeste adopté par le Conseil en 1999. En 2000 et 2001, les organisations non gouvernementales ont été de nouveau invitées à prendre part aux délibérations au niveau ministériel et leurs contributions ont été prises en compte dans le rapport du Conseil. L'expérience semble indiquer que les organisations non gouvernementales contribueraient beaucoup plus utilement au débat de haut niveau du Conseil si les organisations étaient invitées dès le départ à la mise au point de l'approche conceptuelle des réunions et au choix de leur thème. Les organisations non gouvernementales ont aussi dit l'intérêt qu'elles auraient à jouer un rôle plus actif dans le suivi du débat de haut niveau et l'application des mesures recommandées.

48. La Section a aussi encouragé la formation de réseaux régionaux souples afin de regrouper les petites organisations isolées dans une structure à même de leur fournir informations et soutien et de leur offrir des possibilités de collaboration. On prévoit que par le biais de ces réseaux régionaux, des acteurs de terrain plus divers contribueront aux débats de fond du Conseil économique et social. Trois réunions de réseaux régionaux se sont tenues au Japon (2000), au Brésil (2001) et en Tunisie (2002).

49. Les représentants des administrations publiques se sont félicités publiquement de l'appui fourni par le Secrétariat et ont salué ses responsables pour avoir pris de nouvelles initiatives améliorant l'appui fourni au Comité et aux organisations non gouvernementales, s'agissant en particulier de la formation de réseaux régionaux. La plupart des délégations pensent que l'appui au Comité pourrait être amélioré si les ressources financières et humaines de la Section étaient encore renforcées. D'autres améliorations ont été proposées, notamment : utiliser plus efficacement les services de conférence en commençant les réunions à l'heure et en établissant un programme de travail quotidien pendant les réunions officielles précédant le début de la session; aviser les organisations non gouvernementales de la date à laquelle leur demande

sera examinée et, si l'examen est reporté, limiter les débats aux questions déjà posées et éviter d'en revenir à la demande initiale. Une délégation a aussi mentionné la nécessité pour le secrétariat technique, qui relève du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, de donner des conseils plus précis et plus fiables sur les procédures à suivre. Une organisation non gouvernementale a noté que le recours aux nouvelles technologies et un personnel plus orienté vers la prestation de services permettraient d'accroître l'efficacité des travaux. Les deux délégations et les organisations non gouvernementales ont noté le travail utile effectué par un groupe de travail officieux du Comité chargé des organisations non gouvernementales qui se réunit tout au long de l'année pour améliorer les méthodes de travail du Comité.

VII. Conclusions et recommandations

50. La Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination a atteint la plupart de ses objectifs pendant la période à l'examen. En collaboration avec le Bureau du Conseil économique et social, ses efforts ont permis d'améliorer sensiblement le fonctionnement du Conseil dans de nombreuses fonctions essentielles. Une proportion raisonnable des recommandations du Secrétariat a été incorporée dans les décisions finales du Conseil et la Division a fourni l'assistance demandée dans le processus de négociation. Elle a également encouragé l'innovation dans les travaux du Conseil par l'introduction de groupes de discussion et en organisant une réunion commune entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods. On a noté une augmentation du nombre et du niveau des participants gouvernementaux au débat de haut niveau, ainsi que des participants des organismes des Nations Unies aux travaux du Conseil. La Division s'est pour l'essentiel acquittée avec succès de son rôle en assurant la liaison entre le Conseil et les fonds et programmes sur les questions opérationnelles et a lancé un programme d'information sur les travaux du Conseil. En ce qui concerne la mobilisation des organisations non gouvernementales en vue de leur participation aux travaux du Conseil, elle s'est efforcée d'améliorer l'efficacité du processus d'examen en améliorant la qualité des demandes; elle a organisé des stages de formation qui ont été présentés dans les régions et

les grandes conférences; encouragé les réseaux nationaux à renforcer la communication et la coordination entre les organisations non gouvernementales; et établi un meilleur équilibre dans la représentation des organisations de pays en développement.

51. Les activités de fond du Conseil sont déterminées par les thèmes qu'il retient pour son débat de haut niveau et son débat consacré aux questions de coordination. Le fait que les propositions du Secrétariat n'ont pas été acceptées la moitié du temps indique qu'il n'existe pas de critères précis que le Secrétariat pourrait utiliser lorsqu'il propose et adopte des thèmes pour les débats.

52. Une innovation majeure a consisté à mettre au point un processus préparatoire mieux structuré pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination. Il ressort toutefois de l'analyse des débats les plus réussis que de nouvelles améliorations pourraient être apportées au processus préparatoire, qui permettraient de rendre les débats encore plus efficaces. Par ailleurs, compte tenu du fait que la principale session du Conseil se tient un an sur deux à Genève, il faudrait associer les délégations de Genève au processus préparatoire.

53. Comme il est indiqué au paragraphe 30 ci-dessus, la session du Conseil constitue le point culminant d'une série de réunions des commissions techniques. Si celles-ci donnent suite aux thèmes examinés par le Conseil, elles ne participent pas à leur élaboration, alors que, dans de nombreux cas, leurs responsabilités techniques sembleraient leur conférer un rôle important, car la plupart fonctionnent sur la base de programmes de travail pluriannuels, tandis que le Conseil ne choisit habituellement son thème qu'un an à l'avance. Si le Conseil pouvait décrire dans leurs grandes lignes ses thèmes sur une base pluriannuelle, cela : a) aiderait les commissions techniques et les institutions spécialisées à apporter des contributions; b) permettrait de planifier les préparatifs à moyen terme, notamment en recourant davantage aux groupes d'experts et en mobilisant le potentiel de recherche non seulement de la Division et des autres divisions du Département des affaires économiques et sociales, mais aussi celui des organismes des Nations Unies;

et c) permettrait aux organisations non gouvernementales de mieux centrer leurs préparatifs en vue de leur participation aux sessions du Conseil.

54. Du fait du grand nombre d'entités opérationnelles participantes *et de leur situation*, il est difficile d'organiser rapidement les questions complexes de politique générale concernant les activités opérationnelles. *Conformément à une résolution du Conseil de 1998 (voir par. 38 ci-dessus)*, les États Membres pourraient fournir des directives spécifiques sur les questions de politique générale qu'ils souhaiteraient examiner, ce qui faciliterait le travail de la Division avec les fonds et programmes et les organismes compétents des Nations Unies pendant les deux années dans l'intervalle entre les examens triennaux. *Le renforcement des relations entre les organismes des Nations Unies par le biais des mécanismes interorganisations pourrait également améliorer la qualité de l'analyse des politiques concernant les activités opérationnelles.*

55. Le travail du Conseil est structuré autour d'une seule session de fond, le Conseil se réunissant intensivement pendant une période relativement brève. Cela est dû en grande partie à l'idée que sa principale fonction consiste à examiner les travaux de ses organes subsidiaires et que, de ce fait, il doit tenir ses sessions après les leurs. Cela n'est pas nécessaire, sauf pour le débat général et le débat consacré aux activités opérationnelles. Les résultats des travaux du Secrétariat sont également affectés suivant que les sessions du Conseil se tiennent à New York ou à Genève. Le processus préparatoire se déroule toujours à New York, mais seulement la moitié des sessions s'y tiennent. Il est clair que certaines questions sont examinées avec plus d'efficacité à Genève, notamment lorsqu'il s'agit de sujets intéressant particulièrement les institutions spécialisées ayant leur siège en Europe, tandis qu'il est plus judicieux d'en examiner d'autres à New York. Le Secrétaire général a proposé à l'Assemblée générale et au Conseil, dans son rapport sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/56/77-E/2001/69), d'examiner d'autres possibilités de structurer les travaux du Conseil, en organisant les divers débats à différentes périodes. Cela permettrait de répartir le volume de travail et aurait pour effet de

permettre à un débat d'enrichir davantage les autres. Cela réduirait également la difficulté à laquelle sont confrontées les délégations qui doivent entreprendre des négociations parallèles complexes pendant la brève session de fond. Il devrait être possible de tenir le débat de haut niveau à une période où ses résultats pourraient être intégrés dans d'autres délibérations intergouvernementales.

56. Un objectif implicite du travail de la Division consiste à intensifier les efforts d'information concernant le Conseil afin d'accroître sa visibilité et de faire en sorte que les résultats de ses travaux soient accessibles et puissent être mis en oeuvre au niveau national et dans d'autres instances. L'aspect le plus développé des innovations en cours dans ce domaine est le site Web du Conseil, qu'on pourrait améliorer en le rendant plus facile à consulter et en l'orientant vers un public qui s'intéresse davantage aux questions dont débat le Conseil qu'à son fonctionnement proprement dit.

57. Les recommandations ci-après visant à améliorer l'efficacité de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination tiennent compte des conclusions figurant dans la première partie du rapport :

Recommandation 1

Favoriser la discussion et la réflexion dans le cadre du processus préparatoire des débats du Conseil économique et social

a) En collaboration avec les membres du Bureau du Conseil, la Division devrait proposer des critères précis pour orienter la sélection des thèmes des différents débats du Conseil, qui refléteraient ses atouts particuliers par rapport à ses organes subsidiaires et aux autres organes de l'ONU et demander au Secrétariat de les appliquer en proposant des thèmes à examiner (voir par. 9 à 12);

b) Pour la préparation du débat de haut niveau, du débat consacré à la coordination et du débat consacré aux activités opérationnelles, il faudrait convoquer, notamment lorsqu'il s'agit d'un thème nouveau ou récent ou d'un thème qui n'avait fait l'objet que d'un examen limité au sein d'instances gouvernementales, des groupes d'experts et organiser des séminaires pour une période permettant d'adopter des recommandations. Les conclusions de tous les

groupes de discussion et réunions d'information concernant un débat particulier devraient être récapitulées et communiquées au Conseil en tant que documents officiels. Les autres entités du Secrétariat connaissant bien la question à l'examen devraient être associées à l'élaboration des rapports et la Division devrait établir les principaux documents thématiques (voir par. 8, 13 à 16 et 21);

c) La Division devrait proposer au Bureau du Conseil de faire en sorte que les sujets des réunions communes avec les institutions de Bretton Woods soient plus étroitement liés aux thèmes examinés par le Conseil dans le cadre de ses débats et ses conclusions devraient être incorporées dans la documentation établie à l'avance par le Secrétariat. Un effort devrait être fait pour parvenir à un accord sur l'adoption d'un document à l'issue de la réunion commune (par. 18, 19 et 21);

d) Lorsque la session du Conseil doit se tenir à Genève, la Division devrait s'efforcer d'associer ces délégations et organisations en utilisant les nouvelles technologies de la communication, comme les téléconférences (voir par. 10, 12 et 52).

Recommandation 2

Adopter une planification à moyen terme pour les travaux du Conseil et améliorer les liens avec les commissions techniques

Afin d'encourager les commissions techniques à fournir des apports et d'être mieux à même de préparer des analyses de politique générale en vue de faciliter les délibérations, le Secrétariat devrait proposer au Conseil d'envisager d'établir un programme de travail pluriannuel indicatif, lequel pourrait par la suite être affiné en fonction des faits nouveaux (voir par. 29 à 31 et 53).

Recommandation 3

Mieux respecter les délais prévus pour la publication de la documentation

Le secrétariat technique du Conseil, qui relève du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, en consultation avec la Division, devrait transmettre des prévisions actualisées au Bureau du Conseil concernant la disponibilité de la documentation

émanant de divers départements pour tous les débats (voir par. 26 à 28).

Recommandation 4

Renforcer le rôle de la Division en tant que lien entre les organismes des Nations Unies et l'Assemblée générale et le Conseil sur les questions opérationnelles

Le Secrétariat devrait recommander à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale d'indiquer, lors de l'examen du rapport triennal sur les activités opérationnelles, les domaines sur lesquels elle souhaite que le Conseil concentre son attention pendant les deux années dans l'intervalle (voir par. 38 et 54).

Recommandation 5

Réexaminer le calendrier des réunions du Conseil au titre des débats

Afin de faciliter le processus de négociation sur des thèmes spécifiques et de répartir la charge de travail sur une période plus longue, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau du Conseil, d'autres départements organiques, divers organismes et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, devrait proposer au Conseil d'envisager de reprogrammer ses débats à différentes périodes de l'année, de sorte que les délégations puissent concentrer leur attention sur la négociation d'accords portant sur des thèmes spécifiques (voir par. 55).

Recommandation 6

Accroître la visibilité des travaux du Conseil et améliorer leur accessibilité

a) Compte tenu de l'importance du plan à moyen terme dans le cadre des efforts déployés par la Division pour améliorer la communication en ce qui concerne le Conseil, celle-ci devrait y proposer des révisions afin d'inclure un objectif en matière d'information et d'indiquer les résultats escomptés (voir par. 22 et 56);

b) La Division devrait modifier la conception du site Web du Conseil afin de mettre l'accent sur les questions qu'il a traitées et sur celles qu'il examinera. Le site devrait être fréquemment mis à jour et les faits nouveaux devraient être

affichés à mesure qu'ils se produisent (voir par. 22, 23 et 56).

Recommandation 7

Réduire l'arriéré accumulé concernant les demandes soumises par les organisations non gouvernementales et les rapports quadriennaux

a) **La Division devrait mettre au point une stratégie visant à éliminer l'arriéré accumulé concernant l'examen des demandes en attente des organisations non gouvernementales et des rapports quadriennaux. Il faudrait, dans ce contexte, analyser les causes de ce retard, utiliser les nouvelles technologies et proposer au Comité chargé des organisations non gouvernementales de nouveaux moyens de contrôler le volume des nouvelles demandes, comme par exemple établir un plafond pour le nombre des demandes acceptées chaque année (voir par. 42 à 44);**

b) **Le Secrétariat devrait proposer d'améliorer l'efficacité et les méthodes de travail du Comité chargé des organisations non gouvernementales, notamment en établissant un programme de travail quotidien avant le début de la session, en informant les organisations non gouvernementales de la date à laquelle leur demande sera examinée et, en ce qui concerne les demandes dont l'examen a été reporté, en limitant la discussion aux questions déjà posées (voir par. 49).**

Deuxième partie : Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

VIII. Généralités

58. Compte tenu du plan révisé à moyen terme pour 1998-2001 (A/53/6/Rev.1), les objectifs du sous-programme I sont les suivants : a) fourniture d'avis autorisés et de services techniques de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires; b) analyse du règlement intérieur de l'Assemblée et de celui du Conseil, réalisation d'études à inclure dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et

répartition des tâches prescrites par l'Assemblée et le Conseil dans leurs résolutions et décisions; et c) coordination de l'établissement de la documentation nécessaire aux débats de l'Assemblée, du Conseil et de certains de leurs organes subsidiaires, ainsi que de sa publication en temps voulu, conformément au programme de travail et au calendrier des sessions de ces organes (ibid., par. 27.5 à 27.12).

59. Le présent rapport traitant essentiellement des services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social, on examinera de manière détaillée, dans sa deuxième partie, les travaux pertinents de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui sont effectués par le Service de l'Assemblée générale et le Service du Conseil économique et social. Le troisième service de la Division – le Service des organes s'occupant de désarmement et de décolonisation – est évoqué dans les tableaux statistiques à des fins de comparaison. Le Service des affaires de l'Assemblée générale, qui assure le service de l'Assemblée siégeant en séance plénière et celui du Président et du Bureau de l'Assemblée, a été englobé dans l'étude parce que l'Assemblée plénière traite directement de certaines affaires économiques et sociales qui ne sont pas renvoyées aux Deuxième et Troisième Commissions et prend des décisions finales sur la base des recommandations faites par ces deux grandes commissions.

60. Le BSCI a procédé à une inspection du regroupement des services d'appui technique au sein de la Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence dont il a rendu compte dans son rapport en date du 23 février 2001 (A/55/803). Il en a conclu que le regroupement des services techniques de secrétariat dans un seul département avait accru l'efficacité des services fournis aux États Membres et permis d'améliorer : a) la planification de l'affectation des services et installations; b) le calendrier des séances; et c) le traitement des documents. Le présent rapport fait le point sur l'application de certaines des recommandations figurant dans le rapport susmentionné qui ont trait au sous-programme 27.1.

IX. Fourniture de services techniques de secrétariat

61. La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a pour principale fonction de fournir des services techniques de secrétariat conformément aux objectifs du plan à moyen terme visés au paragraphe 58 ci-dessus. Les deux services de cette Division sur lesquels porte la présente étude (le Service de l'Assemblée générale et le Service du Conseil économique et social) fournissent des services techniques à l'Assemblée générale et à ses Deuxième et Troisième Commissions et au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires – à leurs sessions ordinaires, extraordinaires et extraordinaires d'urgence –, ainsi qu'aux grandes conférences. Ils sont également chargés d'organiser les élections aux postes vacants des principaux organes, organes subsidiaires et autres entités et de conduire des études à la demande des organes intergouvernementaux.

62. Les arrangements concernant les services fonctionnels rendus aux organes intergouvernementaux sont moins structurés que ceux concernant les services techniques et plus dispersés entre un grand nombre de départements organiques, qui sont essentiellement chargés de rédiger les rapports prescrits par les divers organes intergouvernementaux et de fournir une assistance lors de la négociation des résolutions et décisions. Ainsi, l'appui fonctionnel à la Troisième Commission est généralement fourni par les unités administratives les plus concernées par les points de son ordre du jour, à savoir : la Division des politiques sociales et du développement social, la Division de la promotion de la femme, le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. À la demande des présidents de l'Assemblée générale, du Conseil et des organes intergouvernementaux, les départements organiques peuvent aider les bureaux de ces organes, notamment en leur fournissant des avis quant à la rédaction des projets de résolution. Les responsabilités des secrétariats fonctionnels en la matière ont été précisées dans une note du Secrétaire général (E/2001/INF/3).

A. Appui à l'Assemblée générale siégeant en séance plénière et à ses Deuxième et Troisième Commissions

63. L'appui à l'Assemblée générale et aux grandes commissions doit être évalué à la lumière des résolutions 47/233, 48/264 et 55/285 relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. On trouvera, dans le rapport intérimaire sur la question demandé par l'Assemblée dans sa résolution 48/264 (A/52/856, par. 4), les vues des Présidents de l'Assemblée à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions et le bilan de leur expérience.

64. Dans sa résolution 55/285 en date du 7 septembre 2001, l'Assemblée générale a considéré qu'elle devrait continuer à rationaliser et à simplifier son ordre du jour de façon à pouvoir se concentrer sur les questions prioritaires. Elle a recommandé : a) que tous les points de l'ordre du jour relatifs à la coopération soient regroupés sous un point intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres » et que chacun d'eux devienne un point subsidiaire; b) que plusieurs points de l'ordre du jour soient examinés tous les deux ans, notamment celui relatif à la coopération; c) que le secrétariat de l'Assemblée, en consultation avec les départements organiques du Secrétariat, cherche à développer les synergies et s'efforce de fusionner les rapports; d) que des ressources adéquates soient mises à la disposition du bureau du Président dans les domaines d'activité relevant de sa compétence; e) que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies recoure davantage aux technologies modernes, en particulier aux technologies de l'information, notamment aux fins du processus de négociation au sein de l'Organisation; et f) que des propositions concernant la mise en place d'un système qui permettrait la lecture électronique des bulletins de vote lui soient soumises.

65. Plusieurs entretiens avec les membres du bureau du Président de l'Assemblée générale ont été organisés aux cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions. Il est ressorti du premier, qui a été conduit en 2000 par l'équipe du BSCI chargée de l'inspection, que la Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence avait fourni un appui technique rapide et d'excellente qualité, que les séances d'organisation étaient constructives et que le Secrétariat veillait à prévoir les problèmes qui

pouvaient se poser, mais que l'on pourrait encore améliorer les services techniques et fonctionnels fournis au bureau du Président, par exemple en mettant en permanence à sa disposition quelques administrateurs qui assureraient la continuité des services en question (A/55/803, par. 37). Il est ressorti du deuxième entretien, qui a été conduit à la fin 2001, lors de l'établissement du présent rapport, que si l'assistance et les conseils indispensables à l'organisation au jour le jour des séances donnaient satisfaction, les résultats de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social étaient jugés insuffisants pour ce qui était de proposer des solutions et d'aider le Président à rationaliser et restructurer le programme de travail de l'Assemblée – objectif dont le Président de la cinquante-cinquième session avait fait une priorité. Le retard dans l'application des résolutions de l'Assemblée relatives à la nécessité de recourir aux nouvelles technologies a été également souligné. La Division était perçue davantage comme défendant les traditions et les pratiques établies que comme promouvant le changement et les innovations. Il a été précisé, au cours de l'entretien, que l'intention qui sous-tendait le paragraphe 22 de l'annexe à la résolution 55/285, dans lequel il était dit qu'il fallait mettre « des ressources adéquates » à la disposition du Bureau du Président de l'Assemblée générale, était d'obtenir que soient alloués au Bureau deux administrateurs supplémentaires qui pourraient lui fournir un appui fonctionnel, assurer une certaine continuité et faire office d'agents de coordination entre les départements organiques concernés. Le BSCI a été informé que ce paragraphe de la résolution 55/285 faisait l'objet de nouvelles consultations entre les États Membres.

66. Au cours d'un entretien ultérieur avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, l'équipe du BSCI chargée de l'évaluation a été informée que le regroupement des points de l'ordre du jour relatifs à la coopération s'était révélé efficace. Afin de faciliter l'accès au Bureau du Président et à celui de l'Assemblée, le Bureau du Président a recommandé que le nom du Président de l'Assemblée générale et la composition du Bureau de l'Assemblée soient indiqués dans l'annexe au livre bleu des *Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies*, publication relevant du Cabinet du Secrétaire général.

67. Une enquête menée en février 2001 auprès des États Membres par l'équipe du BSCI chargée de l'inspection (voir par. 60 ci-dessus) a permis d'établir que 98 % des enquêtés étaient soit « pleinement satisfaits », soit « satisfaits » des services d'appui technique fournis à l'Assemblée siégeant en séance plénière par la Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Les appréciations des États Membres concernant les services techniques de secrétariat fournis à l'Assemblée générale siégeant en séance plénière et aux grandes commissions sont indiquées dans le tableau 5 ci-après. Selon l'analyse qui a été faite des observations formulées par les États Membres au cours de l'inspection, les préoccupations les plus fréquentes concernaient : a) la présentation de la documentation des organes délibérants dans les délais prescrits (point examiné ci-après); b) la qualité de la traduction; et c) le recours aux techniques modernes, notamment l'informatique, pour rédiger les résolutions.

Tableau 5
Appréciations des délégations qui ont assisté aux séances de l'Assemblée générale au sujet des services d'appui technique (enquête 2000)

(En pourcentage)

	<i>Assemblée générale siégeant en séance plénière</i>	<i>Première Commission</i>	<i>Deuxième Commission</i>	<i>Troisième Commission</i>	<i>Quatrième Commission</i>
Pleinement satisfaits	30	30	27	29	25
Satisfaits	68	58	64	68	61
Plutôt satisfaits	2	12	9	3	14
Non satisfaits	0	0	0	0	0

Source : A/55/803, annexe I.

68. Des entretiens approfondis avec les membres des bureaux de la Deuxième Commission et de la Troisième Commission ont également confirmé que les services fournis donnaient satisfaction. Les membres du Bureau de la Troisième Commission étaient satisfaits en particulier des talents d'organisatrice de la secrétaire et de sa disponibilité lorsqu'il lui était

demandé de fournir des informations au Bureau et d'organiser le calendrier des séances officieuses, mais ont fait observer que la Division devrait fournir plus rapidement l'appui nécessaire à la rédaction des textes et propositions de décision de la Troisième Commission. La contribution du Secrétariat aux travaux de la Deuxième Commission jugée la plus utile concernait les arrangements relatifs aux consultations informelles (jusqu'à 16 par jour) et à la publication d'informations dans le *Journal des Nations Unies*. Les résolutions de la Deuxième Commission étant pour la plupart adoptées par consensus et faisant rarement l'objet d'un vote, les consultations informelles sont considérées comme un moyen très important pour les délégations représentées à la Commission de parvenir à un consensus. Celle-ci se prononce lorsqu'un certain nombre de textes du Vice-Président sont prêts à être adoptés et le Secrétaire les soumet longtemps à l'avance aux délégations.

69. Les Secrétaires des Deuxième et Troisième Commissions ont dit estimer que l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la rationalisation des travaux des commissions incombait pour l'essentiel aux délégations mais ont reconnu que c'était à eux, en revanche, qu'il revenait de rappeler aux délégations qu'elles devaient faire preuve de modération lorsqu'elles demandaient de nouveaux rapports, et vérifier si ces rapports s'inscrivaient bien dans le cadre des programmes de travail biennaux et triennaux établis. Ils se penchaient aussi sur les incidences financières des résolutions et les demandes de rapport y figurant et soumettaient sans délai aux départements organiques et à la Division du budget, pour observations, tous les projets de résolution.

70. Il est indispensable, pour assurer le bon fonctionnement des commissions, que les services qui fournissent l'appui technique et les départements organiques coopèrent et se concertent étroitement en ce qui concerne : a) la planification du programme de travail et le nombre des séances nécessaires; b) la fixation des dates auxquelles les documents indispensables à l'examen des points de l'ordre du jour doivent être soumis; et c) la fixation des dates auxquelles les points de l'ordre du jour relevant de tel ou tel département doivent être examinés et où ce département sera appelé, à la demande du Président de la Commission concernée, à aider à rédiger une résolution.

B. Appui au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires

71. Outre qu'il assure le service des Deuxième et Troisième Commissions, le Service du Conseil économique et social de la Division fournit des services techniques au Conseil et à ses organes subsidiaires se réunissant au Siège, ainsi qu'aux organes spéciaux et conférences spéciales traitant de questions économiques et sociales et de questions connexes. Il convient de noter que la planification, la prévision, la publication et le suivi de la documentation dans les domaines économique et social et les domaines connexes relèvent du Groupe de la programmation et du suivi de la documentation, tandis que l'analyse des résolutions et décisions du Conseil économique et social et la répartition coordonnée des tâches qui y sont prescrites relève du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Le document auquel cette analyse donne lieu paraît généralement au cours de la première semaine de mars de l'année suivant l'adoption des résolutions et décisions concernées, soit environ sept mois après la session de fond du Conseil. Un délai aussi long, susceptible de retarder l'établissement des documents, n'a pu être pleinement justifié.

72. Trois membres du Bureau du Conseil, auxquels il a été demandé d'évaluer les services techniques de secrétariat, ont émis un avis positif. Tous ont été d'accord pour dire que ces services étaient efficaces et rapides. L'un d'eux a déclaré que le Secrétariat s'était montré particulièrement actif et réceptif et que la documentation était prête dans les temps, mais un autre a fait valoir que la planification des séances demandait à être améliorée et qu'il faudrait pour cela que le Bureau soit mieux informé, notamment de l'état d'avancement de la documentation. Ainsi qu'il a été indiqué dans la première partie du présent rapport (par. 27 et tableau 3), l'étude des rapports sur l'état d'avancement de la documentation présentés au Conseil montre que la plupart du temps, le gros de la documentation paraît avant la session de fond, mais que seule une petite partie paraît dans le délai prescrit, six semaines avant le début de la session.

73. L'équipe chargée de l'évaluation a pris connaissance de l'existence d'un manuel établi en 1997 par le Service du Conseil économique et social à l'intention des secrétaires des commissions de l'Assemblée générale et autres organes des Nations

Unies chargés de l'examen des questions économiques et sociales. Ce manuel, qui traite des questions soulevées dans le rapport établi par le BSCI en 2001, dans lequel il était recommandé à la Division des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence d'établir des directives concernant la marche à suivre dans ses divers domaines d'activité pour préserver la mémoire institutionnelle et assurer une gestion efficace, s'est révélé utile pour le personnel du Service du Conseil économique et social (les autres services de la Division ne disposent d'aucun document analogue). Pour ce qui est des travaux de la Quatrième Commission et des services techniques de secrétariat qui lui sont fournis, un membre du Bureau de la Commission a proposé d'organiser des réunions d'information générales à l'intention de la Commission au début de chaque session et d'élaborer un manuel qui décrirait les pratiques et les précédents en matière de règlement intérieur et pourrait ainsi servir de référence aux futurs bureaux et secrétaires.

C. Utilisation des services de conférence mis à disposition de l'Assemblée générale siégeant en séance plénière et des grandes commissions

74. S'il est indéniable que les bureaux et les délégations jouent un rôle dans l'utilisation efficace des services de conférence, il incombe aux secrétariats techniques de s'assurer que ces services sont utilisés au mieux. À cet égard, les statistiques relatives au coefficient d'utilisation et à la précision de la planification donnent une idée des résultats obtenus par les secrétariats techniques. Ces statistiques sont régulièrement examinées par le Comité des conférences. Il existe un seuil de référence fixé à 80 % pour ce qui est de l'utilisation des ressources, mais il n'existe pas de seuil en ce qui concerne la précision de la planification. Lorsque le coefficient d'utilisation est systématiquement en-dessous des 80 % – c'est-à-dire pendant trois années consécutives –, le Président du Comité des conférences s'entretient avec les présidents des organes concernés. Il adresse une lettre aux présidents des comités qui, pendant une année ou une session donnée, ont utilisé moins de 80 % des services de conférence qui leur étaient alloués. Les secrétariats sont invités à porter les statistiques d'utilisation à l'attention des bureaux et des comités. On trouvera au tableau 6 les statistiques relatives à l'Assemblée

générale siégeant en séance plénière et celles concernant les grandes commissions aux cinquante et unième et cinquante-cinquième sessions. Il apparaît que pendant la cinquante-cinquième session, les grandes commissions ont enregistré un coefficient d'utilisation qui se situait en-deçà du seuil de 80 % et qui était inférieur à celui de la cinquante et unième session. À l'exception de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le facteur « précision de la planification » a également reculé pour les grandes commissions et pour les séances plénières de l'Assemblée. Il importe donc que les secrétariats techniques coopèrent étroitement avec les bureaux de leurs commissions respectives en vue d'utiliser au mieux les services de conférence.

Tableau 6
Statistiques d'utilisation des services de conférence mis à disposition de l'Assemblée générale siégeant en séance plénière et des grandes commissions

<i>Organes intergouvernementaux</i>	<i>Précision de la planification^a</i>	<i>Coefficient d'utilisation^b</i>
Assemblée générale siégeant en séance plénière		
Cinquante-cinquième session	49	87
Cinquante et unième session	68	80
Première Commission		
Cinquante-cinquième session	62	73
Cinquante et unième session	82	82
Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)		
Cinquante-cinquième session	59	62
Cinquante et unième session	53	76
Deuxième Commission		
Cinquante-cinquième session	62	73
Cinquante et unième session	80	82
Troisième Commission		
Cinquante-cinquième session	75	66
Cinquante et unième session	89	81

<i>Organes intergouvernementaux</i>	<i>Précision de la planification^a</i>	<i>Coefficient d'utilisation^b</i>
Sixième Commission		
Cinquante-cinquième session	86	78
Cinquante et unième session	83	93

Source : A/AC.172/2001/3 et A/AC.172/1997/3.

^a Correspond aux réunions planifiées, moins les réunions supplémentaires et moins les réunions annulées, exprimé sous forme de pourcentage de réunions planifiées.

^b Équivaut au pourcentage des services de conférence mis à disposition des organes et effectivement utilisés par ceux-ci.

X. Présentation dans les délais des documents à l'intention des organes délibérants

75. Le Service de l'Assemblée générale est chargé de l'établissement des documents d'avant-session destinés aux organes délibérants : liste préliminaire des points de l'ordre du jour, ordres du jour provisoires et finals, liste supplémentaire des questions proposées pour inscription à l'ordre du jour et memorandum du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée. Les trois services de secrétariat de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sont responsables de la présentation dûment autorisée des projets de résolution et de décision adoptés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires. S'il incombe aux départements organiques d'établir les documents de fond d'avant-session, la Division a quant à elle la charge de coordonner la présentation de ces documents.

76. La présentation tardive des documents à l'intention des organes délibérants, notamment des documents d'avant-session, est un problème déjà ancien et l'Assemblée générale n'a cessé de demander que l'on prenne des mesures pour y remédier. Dans sa résolution 47/202, l'Assemblée a demandé instamment aux départements organiques de respecter la règle qui veut que la documentation présession soit soumise au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence dix semaines au moins avant le début des sessions afin que les documents puissent être produits en temps voulu dans toutes les langues officielles. Au cours des cinq dernières sessions, l'Assemblée générale a adopté plusieurs

résolutions ayant trait aux questions susmentionnées. Au paragraphe 4 de la section III de sa résolution 55/222, elle a invité les organes intergouvernementaux, avant le début de leurs travaux de fond, à réexaminer avec les départements auteurs la question de la disponibilité des documents nécessaires au bon fonctionnement de ces organes, et de lui faire rapport sur la question à sa cinquante-sixième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences. Conformément à cette demande, le Président du Comité des conférences a adressé une lettre aux présidents des organes intergouvernementaux et remis un rapport au Secrétaire général, dans lequel il reprenait les réponses reçues. Les Présidents de la Deuxième et de la Troisième Commission ont ainsi fait savoir que le rapport sur l'état d'avancement de la documentation distribué avant chaque session était pris en compte dans l'organisation des travaux (voir A/56/299, annexe II).

A. Amélioration du suivi et renforcement de la responsabilisation

77. Dans son rapport de 2001 (voir par. 60), le Bureau des services de contrôle interne a estimé que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence avait fait des efforts pour redresser la situation, en rationalisant la programmation des séances des organismes intergouvernementaux et en créant un Groupe de la programmation et du suivi de la documentation. Les retards étaient essentiellement le fait des départements auteurs, puisque ceux-ci ne soumettaient pas la documentation dans les délais. Le Groupe organise des réunions « plénières » de coordonnateurs deux ou trois fois par an afin de réitérer les demandes formulées par l'Assemblée générale (A/55/803, par. 14). Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé dans son rapport que le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence engage un dialogue avec les membres du Conseil de gestion sur la nécessité pour les départements de veiller à l'application des règles régissant la soumission de la documentation, en faisant ressortir les coûts que représentent pour le Secrétariat et les États Membres les soumissions tardives (A/55/803, par. 65). Comme suite à cette recommandation, le Secrétaire général adjoint a demandé par une lettre adressée au Secrétaire du Conseil de gestion au début de 2001 que cette question

soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil, ce qui n'était toujours pas fait au début de 2002. Le Secrétaire général adjoint a également adressé une lettre aux chefs des départements et aux dirigeants des fonds et des programmes afin de leur rappeler les directives relatives à la soumission des documents.

78. Conformément à la résolution 54/278 par laquelle l'Assemblée générale rappelait que lorsqu'un rapport était soumis tardivement aux services de conférence, les raisons de ce retard devaient être indiquées dans une note explicative figurant dans le document, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a adressé un mémorandum daté du 27 janvier 2000 aux coordonnateurs des départements d'origine afin de souligner la nécessité d'appliquer cette instruction pendant la cinquante-cinquième session (voir A/55/803, par. 15). Toutefois, les résultats obtenus ont été décevants, puisque environ 50 % des documents soumis tardivement ne comportaient pas de note explicative émanant du département d'origine (voir A/56/300, par. 7). Les raisons invoquées pour expliquer le dépassement des délais sont variées : nécessité d'incorporer dans le document des renseignements actualisés ou de tenir compte d'événements récents; longueur des consultations préalables à l'établissement des rapports; réception tardive de la contribution de certains États Membres et/ou d'autres départements ou organismes; délai trop bref entre la date à laquelle s'étaient produits les événements devant faire l'objet d'un rapport et l'ouverture de la session de l'Assemblée générale (ibid., par. 8). Ainsi qu'il ressort du tableau 7, les documents destinés à l'Assemblée générale sont de moins en moins souvent présentés dans les délais. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté que le Groupe de la programmation et du suivi de la documentation estimait ne pas être investi d'une autorité suffisante pour amener les départements à appliquer les dispositions des résolutions susmentionnées concernant l'ajout d'une note expliquant les raisons des retards. Quoi qu'il en soit, le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence devrait s'attacher à faire respecter les dispositions en question, dans la mesure où l'information recueillie aiderait le Département à analyser, en consultation avec les départements auteurs, les causes sous-jacentes des retards, ainsi que le Comité de conférence le recommande.

Tableau 7
Retard enregistré dans la présentation
des documents destinés à l'Assemblée générale
(1999-2001)

	1999	2000	2001
Documents destinés à l'Assemblée générale			
Retard en pourcentage	68	83	71
Retard moyen (en nombre de jours)	60	65	74

Source : Statistiques du Groupe de la programmation et du suivi de la documentation.

79. D'après les statistiques mensuelles produites par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au cours des quatre années écoulées, il semblerait, comme l'affirme le Département, qu'il n'y ait pas de décalage entre la soumission des documents et leur traitement. Toutefois, dans la mesure où le Département ne dispose pas de statistiques sur le délai de production des 20 % de documents qui sont soumis dans les temps, le Bureau des services de contrôle interne n'a pas pu déterminer la fréquence des retards liés au traitement interne. *Dans ses observations portant sur une version préliminaire du présent rapport, le Département a estimé que les retards intervenant dans la publication de documents soumis dans les délais par les départements auteurs s'expliquaient par des décisions de programmation prises pour tenir compte de priorités plus pressantes dont il ne pouvait être tenu responsable.*

B. Autres propositions du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence visant à obtenir un meilleur respect des délais de présentation des documents

80. Au cours des trois exercices biennaux écoulés, le Département a présenté plusieurs propositions à l'intention du Comité des conférences et de l'Assemblée générale, qui avaient pour objet de réduire les retards de publication des documents destinés aux organes délibérants. L'une des toutes premières propositions portait sur un aménagement de la règle des six semaines, grâce auquel la soumission des

documents à traiter aurait pu être échelonnée (A/49/531).

81. À la cinquante-sixième session, le Département a de nouveau présenté les propositions qu'il avait défendues à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/AC.172/2000/6 et A/56/300). Elles portaient sur les points suivants : a) le traitement des documents soumis tardivement devrait impliquer le report du traitement d'autres documents soumis par le même organe afin de minimiser les répercussions que les documents soumis tardivement par une entité ont sur la publication en temps voulu des documents d'autres organes; b) les organes intergouvernementaux devraient réexaminer les cycles d'établissement des rapports qu'ils demandent et, soit en changer les dates de façon à donner suffisamment de temps aux auteurs, soit en modifier la périodicité qui pourrait être non plus annuelle mais trimestrielle ou semestrielle; c) les départements organiques devraient être autorisés à établir des rapports dans des délais plus brefs, quitte à les compléter par des additifs; d) les bureaux et les secrétariats assurant le service fonctionnel des organes intergouvernementaux pourraient aménager le programme de travail en retardant ou en reportant l'examen des points et documents y relatifs, cette pratique étant déjà suivie par d'autres organes. *Dans sa résolution 56/242*, l'Assemblée générale a approuvé les propositions susmentionnées, à l'exception de celle exposée à l'alinéa d) qui concerne l'aménagement du programme de travail. L'équipe d'évaluation estime que le Département devrait examiner les incidences qu'aurait l'application de ces propositions sur les travaux des organes intergouvernementaux et des départements organiques intéressés et présenter à ceux-ci différentes modalités d'application.

XI. Conclusions et recommandations

82. **La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a assuré des services de secrétariat technique aux organismes intergouvernementaux de façon rationnelle et efficace en période de réorganisation structurelle. Certaines délégations ont appuyé les vues présentées par le personnel de la Division selon lesquelles c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et des grandes commissions, mais elles ont aussi souligné qu'il fallait que le**

Secrétariat joue un rôle plus actif et présente des avis et des idées afin de rationaliser encore le programme de travail de l'Assemblée siégeant en séance plénière et celui des grandes commissions, par exemple en formulant des recommandations sur le regroupement de points portant sur des sujets proches et en plaidant en faveur de l'innovation technologique. Certaines délégations ont également souligné que les secrétariats techniques devaient mieux maîtriser le règlement de l'organe dont ils ont la charge, afin d'être en mesure de formuler des avis autorisés lorsque le besoin s'en faisait sentir.

83. **L'une des doléances les plus souvent exprimées par les membres du bureau des grandes commissions et par les délégations a trait à la publication tardive des documents, ce qui, selon eux, les empêche de prendre connaissance des questions à traiter comme il se devrait et ne leur laisse pas le temps de consulter les ministères compétents dans leurs pays respectifs. La disponibilité des documents constitue l'un des grands critères sur lesquels se fondent les secrétariats techniques pour établir le programme de travail des grandes commissions. Ainsi qu'il est précisé dans le présent rapport, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a pris de nombreuses mesures pour remédier au problème de la présentation tardive des documents et fait des propositions précises et novatrices. Il a créé un groupe spécialisé, organise des réunions périodiques avec les coordonnateurs représentant les départements auteurs et établit des rapports périodiques et spéciaux sur l'état d'avancement des documents émanant des départements. Malgré tout, les deux tiers environ des documents de l'Assemblée générale sont soumis après le délai des 10 semaines, avec un retard moyen supérieur à deux mois. Il a été dit que le Département des affaires économiques et sociales ne publiait la lettre visant à donner suite aux résolutions et aux décisions du Conseil économique et social que quelque sept mois après la fin de la session de fond de juillet. Ladite lettre pourrait être remise plus rapidement aux départements auteurs afin d'accélérer encore la présentation des documents destinés au Conseil.**

84. **L'Assemblée générale a donné son aval à la plupart des propositions formulées par le Département des affaires de l'Assemblée générale et**

des services de conférence en vue d'obtenir un meilleur respect des délais de présentation des documents et recommandé que des mécanismes de responsabilisation plus efficaces soient mis au point. Le Comité des conférences a encouragé le Département à analyser de façon plus approfondie les raisons à l'origine de la publication tardive des documents. *Dans ses observations portant sur une version préliminaire du présent rapport, le Département a constaté que les auteurs du rapport allaient dans le sens de l'idée selon laquelle la règle des six semaines n'était ni réaliste ni vraiment uniformément utilisable et qu'il fallait l'aménager afin de disposer d'une plus grande latitude.*

85. Les recommandations présentées ci-après afin de rendre la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social plus efficace se fondent sur les conclusions exposées dans la deuxième partie du présent rapport.

Recommandation 1

Conseils et appui proposés par les secrétariats techniques

a) La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social devrait conseiller le bureau du Président sur la façon de donner suite aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la revitalisation, notamment pour ce qui est du regroupement et de l'agencement des points de l'ordre du jour et des rapports, du renforcement du bureau du Président et de la formulation par le Département de la gestion de recommandations quant au dépouillement électronique des bulletins de vote (voir par. 63 à 65);

b) En consultation avec les départements organiques, les secrétariats techniques des grandes commissions devraient soumettre à l'examen de leurs bureaux respectifs des propositions relatives aux rapports fusionnés et aux résolutions à examiner tous les deux ans (voir par. 63 à 65 et par. 69);

c) Les secrétariats techniques devraient consulter les membres du bureau et les représentants des gouvernements afin de définir l'appui informatique nécessaire à la rédaction des projets de texte lors des négociations et veiller à la

disponibilité des moyens voulus (voir par. 67, 68 et 70);

d) Le manuel intérieur établi par le Service du Conseil économique et social devrait être actualisé et incorporer des directives relatives aux pratiques et procédures qui sont ambiguës ou qui doivent être interprétées par les organes subsidiaires du Conseil; les autres services de la Division devraient mettre au point des manuels semblables (voir par. 49 et 73).

Recommandation 2

Utilisation plus efficace des ressources

À la session d'organisation des organes intergouvernementaux dont ils ont la charge, les secrétariats techniques devraient examiner avec les présidents la question des statistiques d'utilisation des services de conférence de la session précédente et les moyens d'utiliser au mieux les ressources mises à leur disposition (voir par. 74).

Recommandation 3

Amélioration des services proposés par les services d'appui fonctionnel

Afin que les membres du bureau des organes intergouvernementaux aient plus facilement accès à l'information, les services d'appui fonctionnel devraient organiser des réunions d'information sur des rapports clefs qui mettent en évidence les incidences des analyses présentées. Lorsque les délégations leur demandent de les aider à établir des projets de texte, les secrétariats devraient se conformer strictement aux règles et procédures en vigueur. Les incidences pratiques qui vont de pair avec une aide de ce type devraient être précisées à la session d'organisation et relayées auprès des services d'appui fonctionnel par les secrétariats techniques à l'issue de la session d'organisation (voir par. 62 et 68).

Recommandation 4

Publication de la documentation dans les délais

a) Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence devrait examiner plus avant les raisons pour lesquelles les documents sont publiés tardivement, et distinguer par exemple les retards qui tiennent au fait qu'un département est tributaire de rapports

émanant d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ou d'organes externes et les retards qui auraient pu être évités si la planification avait été plus efficace et toutes les responsabilités assumées comme il se devait. S'agissant du petit nombre de documents qui sont présentés dans les délais, le Département devrait expliquer les retards dus à la hiérarchisation des priorités ou au traitement. Il devrait élaborer un plan visant à éliminer les retards de publication qui tiennent à des décisions prises par le Secrétariat (voir par. 75 à 81);

b) À l'issue de chaque session et reprise de session du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, il faudrait aviser sans tarder les entités responsables de l'application des recommandations de ce que l'on attend d'elles (voir par. 71).

Recommandation 5

Examen par le Comité des conférences

Le présent rapport, notamment les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination, devrait être remis au Comité des conférences à sa séance de 2002.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(Signé) Dileep Nair

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 16 (A/55/16).*

² *Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 6 (A/53/6/Rev.1).*

³ *Ibid.*, par. 28.6.

⁴ *Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 6 (A/55/6/Rev.1).*

⁵ Les comptes rendus analytiques pour 2001 n'étaient pas encore publiés lorsque l'analyse a été achevée et n'ont pas été inclus pour cette raison.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3 (A/55/3/Rev.1), chap. III, par. 17.*

⁷ Les commissions régionales ont apporté une contribution officielle aux débats de haut niveau du Conseil en 2000 sur la technologie de l'information et de la communication.